

ANIMALUDO

La Ville de Petit-Quevilly organise des activités loisirs d'été au sein de la maison de l'enfance Alphonse-Daudet à destination du public 6-12 ans, durant les grandes vacances scolaires. Ce service d'accueil de proximité de quartier est exclusivement réservé aux familles habitant la commune de Petit-Quevilly.

✓ **Activités proposées :**

Animaludo permet à chacun de gérer ses vacances à son propre rythme en proposant des activités à la carte, multiples et variées : activités manuelles et d'expression, jeux sportifs, grands jeux, sorties diverses (piscine, mer, cinéma, musées...).

✓ **Lieu de l'activité :**

Maison de l'enfance Alphonse-Daudet, allée Paul-Gauguin.

✓ **Public visé :**

De 6 à 12 ans.

✓ **Quand :**

Vacances d'été : tous les jours du mois de juillet et août, du lundi au vendredi (hors jours fériés).
Accueil de 9 à 12 h et de 13h30 à 17h30 sans restauration.

✓ **Inscriptions :**

Sur place, à la maison de l'enfance Alphonse Daudet le premier jour des vacances du mois de juillet et du mois d'août, ce, dans la limite des places disponibles (dates précisées dans le guide vacances été). La présence d'un parent (ou d'un responsable légal) est obligatoire lors de l'inscription. Toute inscription à une session doit s'accompagner d'une fréquentation régulière (matin et après-midi). Un manque significatif de fréquentation peut entraîner le cas échéant la résiliation de l'inscription afin de permettre l'intégration d'un enfant en liste d'attente.

✓ **Documents à fournir pour l'inscription :**

- Un justificatif de vaccination DTP à jour (carnet de santé ou certificat médical),
- Un justificatif de domicile original de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'énergie ou téléphone fixe ...),
- Une attestation d'assurance couvrant les activités extrascolaires.

✓ **Tarifs:**

Une participation aux sorties uniquement est facturée aux familles. Les tarifs sont présentés dans la grille des tarifs, disponible à l'accueil Enfance et Loisirs de la Mairie ou sur le site de la ville.

✓ **Paiement :**

Une facturation de ces sorties est donc transmise à votre domicile le mois suivant la fréquentation de la maison de l'enfance. Elle doit impérativement être réglée à la date d'échéance précisée sur la facture, auprès du service Accueil Enfance et Loisirs - Mairie - Place Henri-Barbusse - 76140 Petit-Quevilly,

Soit :

- par paiement en ligne (www.petit-quevilly.fr),
- par carte bancaire,
- en espèces
- par chèques bancaires libellés à l'ordre de : RÉGIE ENFANCE ET LOISIRS.